

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal dûment convoquée, signifiée et tenue par visioconférence sur plateforme Zoom le mercredi 14 avril 2021, à 19 h 02.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Modification aux résolutions # 7716-12-2020 et # 7754-02-2021 – Achat de DGV Inc. du lot # 5 228 601 – Chemin de Sainte-Marguerite - Prolongation du délai de signatures.
4. Modification à la résolution # 7807-02-2021 – Achat de 9385-7555 Québec inc. du lot # 5 229 380 et de Gestion Delta FM inc. du lot # 5 229 381 – Rue du Sentier-du-Soleil - Prolongation du délai de signatures.
5. Dépôt et étude d'offres d'achat – Lots #5 229 378, # 5 229 376, Partie du lot # 5 229 841 (Partie de la rue du Sentier-de-la-Paix et lot # 5 229 375, immeubles vacants sur la rue du Sentier-de-la-Paix (Rue non ouverte) – Matricules : # 6200-33-7828, # 6200-42-1094, # 6200-33-0265 (rue) et # 6200-32-6851.
6. Abrogation de clause contractuelle de construction – Acte # 16 718 250 Vente de la Ville à Mme Katia Ayotte.
7. Embauche – Concours d'emploi # 202103-24 – Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.
8. Désignations – Fonctionnaire municipal pour consentements municipaux et représentant municipal.
9. Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # 83-2014-A17 modifiant le règlement # 83-2014 pour la tarification de location de salles, camp de jour, tennis, etc.
10. Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # 07-2006-A04 modifiant le règlement # 07-2006 concernant le contrôle de l'accès des embarcations motorisées au lac Masson, l'amarrage au quai municipal aux articles 3 Définitions et 19 Pénalités.
11. Autorisation de paiement d'heures supplémentaires accumulées – Mme Sabrina Pelletier et Mme Judith Saint-Louis.
12. Période de questions.
13. Levée de la séance.

7857-04-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 ; # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021, # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021, # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, # 176-2021 du 3 mars 2021

jusqu'au 12 mars 2021, # 204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, # 243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, # 291-2021 du 24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, repris dans l'arrêté # 2020-029 du 26 avril 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population et ses amendements ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables, modifié par l'ajout de niveaux d'alerte, actuellement « rouge » pour la région et modifié par l'actuel couvre-feu imposé depuis le 9 janvier 2021 ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et signification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE la présente séance soit tenue par visioconférence (via Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

7858-04-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que modifié avec l'ajout du point 11.

- Autorisation de paiement des heures supplémentaires accumulées – Mme Sabrina Pelletier et Mme Judith Saint-Louis.

3. MODIFICATION AUX RÉSOLUTIONS # 7716-12-2020 ET # 7754-02-2021 – ACHAT DE DGV INC. DU LOT # 5 228 601 – CHEMIN DE SAINTE-MARGUERITE - PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURES.

7859-04-2021

ATTENDU la résolution # 7716-12-2020 prise le 14 décembre 2020 par laquelle ce conseil acceptait l'offre d'achat, avec condition de vérification, de Construction Géant Vert, représentée par M. Martin Grenier, pour lot # 5 228 601 situé sur le chemin de Sainte-Marguerite à l'intersection de la rue des Lupins ;

ATTENDU la résolution # 7754-02-2021 prise le 3 février 2021 autorisant la modification du nom de l'acquéreur pour DGV Inc en lieu et place de Construction Géant Vert pour la vente du lot # 5 228 601 aux mêmes conditions que celles énoncées à la résolution # 7716-12-2020 du 14 décembre 2020 sauf en ce qui a trait à la date du 28 février 2020 modifiée pour le 1^{er} avril 2021 ;

ATTENDU que compte tenu des disponibilités des représentants, les signatures n'ont pu être recueillies de toutes les parties antérieurement au 1^{er} avril 2021 et qu'il y a lieu de donner suite aux intentions de l'acquéreur qui maintient sa promesse d'achat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil réitère le contenu des résolutions # 7716-12-2020 et # 7754-02-2021 et modifie à nouveau le délai pour signatures de la cession du 1^{er} avril 2021 au 30 mai 2021.

7860-04-2021

4. MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 7807-02-2021 – ACHAT DE 9385-7555 QUÉBEC INC. DU LOT # 5 229 380 ET DE GESTION DELTA FM INC. DU LOT # 5 229 381 – RUE DU SENTIER-DU-SOLEIL - PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURES.

ATTENDU la résolution # 7807-02-2021 prise le 24 février 2021 autorisant la vente des terrains vacants situés sur la rue du Sentier-du-Soleil pour le lot # 5 229 380 à 9385-7555 Québec Inc, représentée par M. Vincent Le Saux et pour le lot # 5 229 381 à Gestion Delta FM inc., représentée par M. Fabrice Mesnage, le tout avec signatures au plus tard le 1^{er} avril 2021 ;

ATTENDU que compte tenu des disponibilités des représentants, les signatures n'ont pu être recueillies de toutes les parties antérieurement au 1^{er} avril 2021 et qu'il y lieu de donner suite aux intentions des acquéreurs qui maintiennent leur promesse d'achat pour signature prévue le 20 avril prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil réitère le contenu de la résolution # 7807-02-2021 et modifie le délai pour signatures de la cession au 30 mai 2021.

7861-04-2021

5. DÉPÔT ET ÉTUDE D'OFFRES D'ACHAT – LOTS # 5 229 378, # 5 229 376, PARTIE DU LOT # 5 229 841 (PARTIE DE LA RUE DU SENTIER-DE-LA-PAIX ET LOT # 5 229 375, IMMEUBLES VACANTS SUR LA RUE DU SENTIER-DE-LA-PAIX (RUE NON OUVERTE) – MATRICULES : # 6200-33-7828, # 6200-42-1094, # 6200-33-0265 (RUE) ET # 6200-32-6851.

ATTENDU que la Ville détient des immeubles acquis en titre par un acte publié le 10 décembre 2018 sous le numéro 24 320 993 suivant adjudications par vente pour défaut de paiement des taxes publié sous le numéro 23 190 975 le 27 juin 2017 sur la rue non ouverte à la circulation, rue du Sentier-de-la-Paix ;

ATTENDU la résolution # 7635-11-2020 prise le 16 novembre 2020 par laquelle ce conseil attribuait un mandat de courtage à Groupe Immobilier Cantor pour certains immeubles listés ;

ATTENDU que ces immeubles peuvent être affectés par la présence de zones humides à proximité telles que définies sur la carte actuellement disponible ;

ATTENDU une première promesse d'achat présentée par monsieur Charles Hurtubise et madame Kim Lebel, le 14 mars 2021, pour l'immeuble connu comme étant un terrain vacant sur la rue du Sentier-de la Paix, lot rénové # 5 229 378, modifiée le 29 mars 2021 pour repousser l'offre jusqu'au 16 avril 2021 pour un montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables et pour la cession de la rue du Sentier-de-la-Paix (partie du lot # 5 229 841) afin de la rendre conforme à leurs frais à la réglementation municipale ;

ATTENDU une seconde promesse d'achat de monsieur Richard Wallace déposée le 28 mars 2021 pour les lots # 5 229 378, # 5 229 376 et # 5 229 375 au montant de 34 000 \$ et pour la cession de la rue du Sentier-de-la-Paix (Partie du lot # 5 229 841) pour créer une allée privée à ses frais ;

ATTENDU la modification reçue le 13 avril 2021 par monsieur Richard Wallace avisant de son désistement et le retrait son offre ;

ATTENDU qu'après étude et appréciation, ce conseil souhaite retenir l'offre déposée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception des deux offres déposées et du désistement pour la seconde offre.

QUE ce conseil :

1. autorise la vente du terrain vacant situé sur la rue du Sentier-de la Paix identifié par le lot # 5 229 378, selon la promesse d'achat de monsieur Charles Hurtubise et madame Kim Lebel, sans garantie légale de qualité aux risques et péril des acheteurs, sans autre titre que les actes publiés # 23 190 975 et # 24 320 993 et sans certificat de localisation, le tout tel que vu avec les servitudes actives et passives liées à l'immeuble immatriculé # 6200-33-7828 au rôle d'évaluation pour un montant de 16 000.00 \$ plus les taxes applicables ;
2. consent également à la vente d'une partie du lot # 5 229 841 correspondant à la rue projetée Sentier-de-la-Paix ;
3. le tout **conditionnellement** à ce que :
 - les travaux de construction de la rue projetée Sentier-de-la-Paix soient réalisés en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale applicable (ingénieur et biologiste au dossier) afin que la Ville soit en mesure de procéder à l'entretien et au déneigement avec ses équipements municipaux lors de la rétrocession de la rue ;
 - la rue soit construite avant la délivrance de permis de construction ;
 - la rue demeure ouverte à la circulation ;
 - les acquéreurs s'engagent à signer une entente relative aux travaux municipaux selon le règlement # 127-2020 en vigueur, l'opération cadastrale requise pour la division de la rue et la rétrocession de la rue acquise suivant la réalisation des travaux à la satisfaction de la Ville ;

- le tout aux frais des requérants.

QUE la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou la mairesse suppléante en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, ou la greffière adjointe en son absence, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent pour donner suite à cette transaction de vente, opération cadastrale pour la division du lot des rues du Sentier-de-la-Paix et rue du Sentier-de-la-Perdrix et entente.

QUE si les requérants ne signaient pas devant notaire suivant les présentes au plus tard le 30 octobre 2021 ou si les requérants se désistaient de leur offre, la présente résolution deviendrait nulle et non avenue à compter de la première date d'échéance.

QUE la greffière, madame Judith Saint-Louis, soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville tout autre document requis dans le présent dossier.

6. ABROGATION DE CLAUSE CONTRACTUELLE DE CONSTRUCTION – ACTE # 16 718 250 VENTE DE LA VILLE À MME KATIA AYOTTE.

7862-04-2021

ATTENDU l'acte de cession par la Ville à madame Katia Ayotte publié le 13 novembre 2009 sous le numéro # 16 718 250 pour les terrains vacants sur la rue du Joli-Bûcheron identifiés par les lots # 18-48, # 18-49 et # 18-50 du rang 6 du Canton Wexford du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Marguerite dans la circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU l'article 4 de la section Obligations qui mentionnait que l'acheteur s'obligeait à : « *Ériger une seule nouvelle construction (unité d'habitation) sur les trois lots dans un délai de deux ans de la date d'acquisition de l'immeuble, à défaut de quoi, la vente devient nulle et l'acheteur s'engage à rétrocéder l'immeuble à la Ville. Dans cette dernière éventualité, la Ville s'engage à reprendre possession de l'immeuble visé au prix vendu ...* » ;

ATTENDU que le lot # 18-48 est maintenant connu comme étant le lot rénové # 5 228 259 et est construit ;

ATTENDU que le lot # 18-50 est maintenant connu comme étant le lot rénové # 5 228 290 et est construit ;

ATTENDU que le lot # 18-49 est maintenant connu comme étant le lot # 5 228 286 toujours vacant et a été vendu par madame Katia Ayotte à madame Samantha Moore qui souhaite faire corriger son titre et radier cette obligation de construction dans les 2 années d'achat ;

ATTENDU qu'après étude, il y a lieu de procéder à cette abrogation pour Mme Moore de façon à clarifier les obligations pour tout nouvel acquéreur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'abrogation de la clause # 4 des Obligations de l'acheteur mentionnée à l'acte # 16 718 250 à compter des présentes à toutes fins que de droit.

QUE la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou la mairesse suppléante en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, ou la greffière adjointe en son absence, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent pour donner suite à la présente.

7863-04-2021

7. EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 202103-24 – DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.

ATTENDU les besoins de la Ville pour combler le poste cadre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202103-24 publié le 15 mars 2021 ;

ATTENDU le processus de sélection et les entrevues réalisées par le comité de sélection formé à cet effet et la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues, suivant le choix du comité de sélection en faveur de la candidate madame Sophie Julien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Sophie Julien à titre de salariée cadre, au poste de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, sujet à une période de probation d'un an, à compter du 15 avril 2021, au salaire annuel de 75 000 \$ plus les bénéfices marginaux, le tout aux termes et conditions énoncés au règlement décrétant les conditions de travail et bénéfices marginaux du personnel cadre # 31-2008.

QUE madame Julie Forgues, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-61000-141.

7864-04-2021

8. DÉSIGNATIONS – FONCTIONNAIRE MUNICIPAL POUR CONSENTEMENTS MUNICIPAUX ET REPRÉSENTANT MUNICIPAL.

ATTENDU l'embauche de madame Sophie Julien, à titre de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 15 avril 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer ou de désigner par résolution la représentante municipale à divers comités et dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil désigne madame Sophie Julien, à compter du 15 avril 2021, pour approuver et signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson les permis et certificats divers relatifs aux règlements d'urbanisme et autres règlements applicables auxquels sa fonction est mentionnée ; et pour émettre des constats d'infractions et représenter la Ville à la Cour municipale ou dans toute autre cour où sa fonction le requiert.

QUE ce conseil désigne Mme Julien pour l'application du règlement # 389-2019 de la MRC relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition (en vertu de la résolution # 7049-09-2019).

QUE ce conseil désigne Mme Julien à titre de représentante municipale au sein des comités municipaux, comité consultatif d'urbanisme et comité consultatif sur l'environnement, de même qu'au CRE Laurentides et au sein de tout programme ministériel ou autre, entente et contrat ou projet où M. Simon Provencher a été nommé, en remplacement de ce dernier, à compter du 15 avril 2021, pour la continuité des dossiers, contrats et mandats en cours.

QUE ce conseil nomme Mme Julien à titre de co-responsable, avec la greffière, de la réception des documents cadastraux en provenance de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

9. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 83-2014 POUR LA TARIFICATION DE LOCATION DE SALLES, CAMP DE JOUR, TENNIS, ETC.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire dépose le projet de règlement modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin afin d'y actualiser certaines dispositions relatives à la location de salles, camp de jour, tennis, plage, pêcheur, etc. ;

L'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux sous-articles 3.6.1 et 3.6.2 du règlement # 83-2014 afin d'actualiser certains tarifs applicables aux frais exigibles la location de salles, le camp de jour, les dates d'accès la plage et les tennis et le tarif d'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord pour les pêcheurs.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # 83-2014-A17 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin afin d'y actualiser certaines dispositions relatives à la location de salles, camp de jour, tennis, plage, pêcheur, etc. sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, le projet de règlement sera accessible sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

10. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 07-2006-A04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 07-2006 CONCERNANT LE CONTRÔLE DE L'ACCÈS DES EMBARCATIONS MOTORISÉES AU LAC MASSON, L'AMARRAGE AU QUAI MUNICIPAL AUX ARTICLES 3 DÉFINITIONS ET 19 PÉNALITÉS.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire dépose le projet de règlement # 07-2006-A04 modifiant le règlement # 07-2006 concernant le contrôle de l'accès des embarcations motorisées au lac Masson, l'amarrage au quai municipal aux articles 3 Définitions et 19 Pénalités.

Ce projet de règlement prévoit de simplifier la notion de pêcheur en modifiant la définition à l'article 3 et d'ajouter l'article 5 à l'article 19 afin de pouvoir imposer une pénalité lors de contravention à l'article 5 pour exiger la possession d'une vignette.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # 07-2006-A04 modifiant le règlement # 07-2006 concernant le contrôle de l'accès des embarcations motorisées au lac Masson, l'amarrage au quai municipal aux articles 3 Définitions et 19 Pénalités sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, le projet de règlement sera accessible sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

7865-04-2021

11. AUTORISATION DE PAIEMENT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCUMULÉES – MME SABRINA PELLETIER ET MME JUDITH SAINT-LOUIS.

ATTENDU les heures supplémentaires autorisées exceptionnellement et effectuées par les employées cadre madame Sabrina Pelletier, coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire et madame Judith Saint-Louis, greffière, pour compenser le manque de ressources humaines de façon temporaire par départ ou absence prolongée ;

ATTENDU la politique relative aux heures de travail du personnel-cadre no 153-2020 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve exceptionnellement le paiement des rémunérations à être versées à madame Sabrina Pelletier, correspondant à un nombre de 7.75 heures pour la période du 21 mars 2021 ainsi que les heures autorisées par la directrice générale jusqu'à deux semaines après l'entrée en poste de la nouvelle responsable des communications et technicienne en loisirs et à madame Judith Saint-Louis, un nombre de 47.25 heures du 2 février 2021 au 27 mars 2021.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-70110-141 et # 02-14000-141 et autres postes appropriés.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'a été reçue au courriel de la mairesse qui le confirme pour cette séance et aucune assistance en ligne.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 19 h 24, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

7866-04-2021

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière